



## ACCOMPAGNEMENT ET CONSULTING

### CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA COMMANDE

1. L'exécutant fournit au client les services commandés au plus haut niveau possible conformément à ses connaissances et son expérience, agissant dans l'intérêt du client, c'est-à-dire en informant le client des différentes solutions du problème pour arriver à un résultat optimal. Le choix de la solution appartient au client.
2. La confidentialité est garantie, sous réserve des cas où les données personnelles du client sont nécessaires pour exécuter le travail et des cas prévus par la loi.
3. La commande est valable à partir du moment où le présent formulaire avec toutes les informations nécessaires est signé et que le montant agréé de l'avance est reçu. Une copie signée et scannée suffit pour la réservation. L'original doit parvenir à l'exécutant avant le début du travail.
4. L'avance doit couvrir au minimum 50% de l'estimation (le détail est fourni oralement ou par écrit sur demande) et 100%, si le client n'a pas d'adresse en Suisse.
5. Le décompte final se fait immédiatement à la réception de la facture à la fin du travail.
6. Les services énumérés dans l'annexe « Tarifs », sont payés conformément à ce document.
7. Les autres services sont considérés comme individuels et sont payés à l'heure selon le tarif « consultation » ou « interprétariat ».
8. Nous considérons comme début et fin du travail l'heure indiquée dans la commande. Si la consultation ou l'interprétariat durent plus longtemps que prévu, il faut considérer comme fin du travail l'heure réelle de la fin du travail.
9. Si l'exécutant fait un déplacement dépassant 70 km, la commande minimale est une demi-journée soit 4 heures.
10. Le client est en droit d'annuler la commande par écrit (e-mail). Si la commande est annulée
  - a. plus tôt que 72 heures à l'avance : le client dédommage l'exécutant de ses frais effectifs;
  - b. de 72 à 12 heures: le client paie la moitié de l'estimation et dédommage l'exécutant de ses frais effectifs;
  - c. moins de 12 heures: le client paie la totalité de l'estimation et dédommage l'exécutant de ses frais effectifs.
11. Le for juridique est en Suisse, les tribunaux vaudois sont compétents.

### TARIFS

1. Assistance au choix de l'école ; visite dans 2-3 écoles; demi-journée (4 heures); briefing préalable par téléphone:  
CHF 800.-
2. Choix d'un logement temporaire, carte-blanche :  
1 loyer mensuel
3. Choix d'un logement et accompagnement des visites ; jusqu'à 4 appartements ou maisons, ou 8 heures:  
CHF 1600.-
4. Tour de présentation, demi-journée:  
CHF 400.-
5. Formalités administratives à l'arrivée et au départ:  
CHF 950.- (*ce montant ne comprend pas les garanties requises par les propriétaires du logement ni les prestataires des services de communications ainsi que les démarches en rapport avec le permis*)
6. Compte bancaire, de CHF 100'000.- à CHF 1'000'000 - CHF 6'000.-
7. Idem, à partir de CHF 1'000'000 – CHF 3'000.-

*Les p.p. 6 et 7 sont soumis à des conditions spéciales disponibles sur demande.*

8. Assistance au choix de la compagnie d'assurance (un type d'assurance – santé et accidents, juridique, voyage, voiture etc.):  
CHF 400.-
9. Transport, distance:  
CHF 0.70 /km
10. Transport, temps de déplacement:  
CHF 70.-- / h et tous les billets
11. Consultations individuelles:  
CHF 150.--/h
12. Accompagnement individuel, interprétariat:  
CHF 100.--/h

### Réserve

Les services suivants feront toujours l'objet d'une commande à part.

1. Tous les services en rapport avec les entreprises
2. Tous les services en rapport avec de droit de résidence en Suisse et le permis de séjour

Dans les deux cas le devis sera fait au cas par cas.

***Je suis d'accord avec les conditions de la commande, je suis informé (e) des tarifs***

Lieu, date:

Signature:

Nom et prénoms en toutes lettres: